



L'ATELIER MUSICAL SGM

Centre des Musiques Actuelles depuis 2007.

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2018 – 2019

NOM : PRENOM : Date de naissance :/...../.....
ADRESSE : N° : Rue : Code postal :
VILLE : Domicile : Portable :
Email : PROFESSION :
Instrument :

DECHARGE (pour les mineurs)

Je soussigné(e), M. autorise mon enfant

Nom : Prénom : à venir et repartir seul(e) de son cours de « l'Atelier Musical »

OUI NON (Entourez votre réponse)

Je décharge « l'Atelier Musical » de toute responsabilité quant à tout accident survenant à mon enfant en dehors des cours assurés par l'association.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

La totalité des cours doit être réglée à l'inscription. Vous avez toutefois la possibilité de fournir trois chèques encaissés au début de chaque trimestre, 1er trimestre + adhésion 15 Octobre, 2nd trimestre 15 janvier et 3e trimestre 15 avril.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Les cours de musique étant dispensés au sein de la Salle des associations de Saint Georges Motel, nous demandons aux élèves et adhérents le respect des locaux et du matériel mis à disposition.

Article 2 : Les élèves sont priés de respecter l'horaire des cours. Pour les cours d'éveil tout particulièrement, nous demandons aux parents de prendre toutes les dispositions pour que les cours commencent et se terminent à l'heure, l'Atelier Musical ne pouvant assurer une garderie.

Article 3 : L'adhésion à l'association est obligatoire.

Article 4 : L'engagement pris auprès du professeur vaut pour une année entière. Les cours sont payables à l'inscription en trois chèques encaissés au début de chaque trimestre. En cas d'abandon des cours, les règlements de l'année entière restent dus.

Article 4 : En cas d'absence de l'élève à un des cours, ce cours ne pourra être ni reporté, ni remboursé.

Article 5 : En cas d'absence du professeur, le cours sera reporté ultérieurement.

Article 6 : Pour les mineurs, les parents sont invités à vérifier la présence du professeur avant de laisser leur enfant.

Article 7 : Pour les mineurs, les examens de fin d'année sont obligatoires.

J'adhère à l'association « l'Atelier Musical ».

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des conditions de règlement.

J'autorise l'Atelier Musical à me communiquer par mail les informations de l'école de musique et les annonces de concert de l'Atelier Musical ou des groupes accompagnés par l'Atelier Musical.

Fait à Saint Georges Motel,

Le :

Signature :

TARIFS

Adhésion obligatoire : 25 € par FOYER. Montant à ajouter au chèque du 1er trimestre.

Pour les Habitants hors commune :

Cours individuels.....	145 € au trimestre, séances de 30 min hebdo.
Atelier Musiques Actuelles.....	90 € par trimestre, séances d'1h hebdo.
Cours individuels + Atelier Musiques Actuelles.....	195 € au trimestre, séances de 1h30 min hebdo.
Éveil Musical des enfants de 4 à 7 ans.....	50 € par Trimestre, séances de 30 min hebdo.
Chorale Adulte.....	35 € par trimestre, séances d'1h30 hebdo.
Chorale Enfant.....	50 € par trimestre, séances de 45 min hebdo.

Pour les Habitants de SAINT GEORGES MOTEL :

(sous réserve de la présentation d'un justificatif de domicile de – de 3 mois)

Cours individuels.....	125 € au trimestre, séances de 30 min hebdo.
Atelier Musiques Actuelles.....	75 € par trimestre, séances d'1h hebdo.
Cours individuels + Atelier Musiques Actuelles.....	175 € au trimestre, séances de 1h30 min hebdo.
Éveil Musical des enfants de 4 à 7 ans.....	45 € par Trimestre, séances de 30 min hebdo.
Chorale Adulte	30 € par trimestre, séances d'1h30 hebdo.
Chorale Enfant	45 € par trimestre, séances de 45 min hebdo.

Les classes ne seront ouvertes qu'à partir de :

- 5 élèves pour l'éveil musical
 - 4 élèves pour l'Atelier Musiques Actuelles
 - 4 élèves pour la chorale enfant.
- Sur acceptation du professeur pour les cours individuels d'instrument.

Votre dossier d'inscriptions doit comporter les pièces suivantes :

- 1. Le bulletin d'inscription rempli.**
- 2. Un moyen de communication, mail (de préférence) ou 3 enveloppes timbrées.**
- 3. Un justificatif de domicile pour les habitants de Saint Georges Motel.**
- 4. Le règlement des trois trimestres ainsi que de la cotisation (en trois chèques séparés si vous le souhaitez).**

Ensuite, le professeur vous contacte personnellement pour définir avec vous le jour et la tranche horaire du cours qui vous conviendront.

Les cours ne pourront être suivis en l'absence d'une de ces conditions.